

ADAPTER LA COMMUNICATION

03

Étapes et démarches à effectuer

Communication externe et interne du chef d'établissement

AVANT	PENDANT	APRÈS
<p>Présenter le PCA aux différentes instances, dès le début de l'année scolaire, recueillir les interrogations, les besoins exprimés par les différentes parties prenantes et construire des modules de formation avant le plan de confinement.</p> <p>(utilisation du numérique, enseignement à distance, conduite d'entretien à distance avec les familles,...).</p> <p>Préparer en amont les outils de communication à destination des parents, des personnels, des élèves qui seront à utiliser en cas de confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'organisation des cours en distanciel, la mise à disposition des différentes ressources, les modalités de dépôt du travail, l'évaluation, le suivi individuel et l'accompagnement des élèves. <p>Diffuser aux personnels et aux usagers les canaux de communication les plus facilement disponibles pour le grand nombre à utiliser pour favoriser la communication entrante et sortante pendant le confinement.</p>	<p>Organiser, dès le début du confinement, une assemblée générale virtuelle du chef d'établissement pour expliquer les modalités de la continuité pédagogique et éducative.</p> <p>Organiser des réunions parents-professeurs virtuelles pour expliquer les modalités de la continuité pédagogique et éducative.</p> <p>Envoyer les outils de communication qui auront été préparés en amont :</p> <ul style="list-style-type: none"> / Aux membres de l'équipe pédagogique et éducative / Aux usagers 	<p>Faire un retour d'expérience sur la nature des accompagnements, nombre, difficultés, réussites, ...</p> <p>Faire un zoom sur les actions remarquables des personnels et mise en exergue des professionnalités pour capitalisation et montée en compétence et valorisation des acteurs, détection des potentiels.</p> <p>Remercier les acteurs sur leur mobilisation.</p>

ADAPTER LA COMMUNICATION

03

Étapes et démarches à effectuer

	AVANT	PENDANT	APRÈS
Dialogue social	Réunir les instances (conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de la vie collégienne ou lycéenne) : les consulter sur le plan de continuité de l'établissement.	Réunir rapidement, puis très régulièrement, les instances en visioconférence pour informer des premières décisions et consulter sur l'organisation à mettre en place.	Faire un retour d'expérience sur les améliorations possibles, sur ce qui est à garder de l'expérience, même en dehors du confinement.
Lien avec les élèves et les familles	<p>Consulter les familles, retenir des modalités de maintien du lien, les annoncer en amont aux familles.</p> <p>Le lien impliquera :</p> <ul style="list-style-type: none"> / l'équipe de direction / le professeur principal / chaque enseignant / le conseiller principal d'éducation et l'équipe de vie scolaire. 	<p>Réunir régulièrement en distanciel les représentants des parents d'élèves au conseil d'administration (1 fois par mois).</p> <p>Réunir régulièrement en distanciel le CVL ou le CVC.</p> <p>S'appuyer sur une répartition entre les acteurs, construite en amont : qui contacte qui, sur quels critères ? Vérifier qu'elle est opérationnelle, sinon y apporter les ajustements nécessaires.</p> <p>Organiser une activité collective en présentiel pour réactiver les liens. (dans le respect du protocole sanitaire en vigueur).</p> <p>Maintenir le contact régulier entre le chef d'établissement et les professeurs principaux, le conseiller principal d'éducation (au minimum une fois par semaine).</p>	<p>Organiser, au retour, des groupes de paroles, identifier les professionnels qui les prendront en charge.</p> <p>En fonction des retours, organiser leur suite.</p> <p>Analyser les forces et faiblesses dans le bilan de l'année et le rapport pédagogique de fonctionnement de l'établissement.</p>